Bulletin municipal
Le Babillard
CANTON DE HATLEY

VOL. 05 • N° 03
JUIN 2017

Ouverture officielle

Le 25 mai dernier, la municipalité soulignait l'ouverture officielle du nouvel Hôtel de Ville et centre communautaire. Plus d'une centaine de citoyens et dignitaires sont venus visiter les bâtiments et célébrer cette réalisation. En plus des fromages de Compton et desserts, nous avons eu le plaisir de faire découvrir le vin mousseux du Domaine Bergeville, un vignoble local situé sur le chemin Sherbrooke. Ce fut une soirée agréable et une réussite grâce aux nombreux participants.

Salle communautaire

L'aménagement de la nouvelle salle communautaire au sous-sol, équipée d'une cuisine, d'un vestiaire et de salles de bains, est pratiquement terminé. En plus des activités municipales, cette salle sera disponible pour la location, mais uniquement pour les résidents du Canton de Hatley.

La prochaine étape, que nous espérons réaliser au cours des prochains mois, sera l'aménagement du terrain et des stationnements du site municipal. Nous voulons le faire dans le respect de la beauté naturelle du site.

Emplois étudiants

Les nouveaux locaux permettent à la municipalité de tenir le camp de jour estival sur le site municipal, mais aussi d'embaucher des étudiants pour l'été. En plus des animatrices du camp de jour, nous avons embauché un étudiant journalier aux travaux publics et une étudiante adjointe à l'inspecteur en bâtiment. La municipalité a d'ailleurs reçu une subvention d'emplois été Canada pour plusieurs de ces postes.

Écocentres

La municipalité a mis fin à son partenariat avec la Ressourcerie des Frontières. Leurs services étaient peu utilisés par les résidents du Canton de Hatley et les coûts devenaient trop importants. Par contre, le partenariat avec la Ville de Sherbrooke pour l'utilisation des écocentres de Sherbrooke est un franc succès. En seulement un an, plus de 500 visites de résidents provenant du Canton ont été enregistrées. Ça répond clairement à un besoin.

Plage Massawippi

La Plage Massawippi, dont vous êtes copropriétaires à travers la Régie du Parc régional Massawippi, sera ouverte dès cette année à la baignade. Située à Ayer's Cliff, l'ancienne Plage des Servites a été acquise en 2016 par 4 municipalités autour du lac Massawippi incluant le Canton de Hatley. Le but de cette acquisition est de donner un accès public au lac pour les générations présentes et futures. Nous espérons que vous aurez l'occasion d'en profiter!

Bon été!

Martin Primeau
Maire

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

Martin Primeau
Maire

Patrick Clowery
Conseiller n°1

Vincent Fontaine
Conseiller n°2

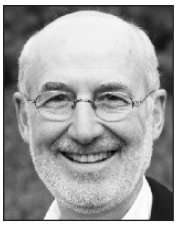

Jacques Bogenez
Conseiller n°3

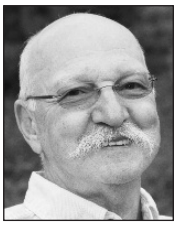

Claude B. Meilleur
Conseiller n°4

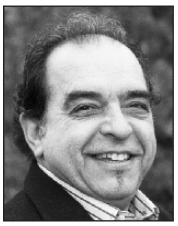

Guy Larkin
Conseiller n°5

Sylvie Cassar
Conseillère n°6

Directrice générale
Liane Breton

Adjoint à la direction
Paul Conway

Adjointe à la trésorerie
Annie Deshaies

Inspecteur en bâtiment et en environnement
Éric Gravel

Directeur des travaux publics
Jean-François Laflamme

Agente de développement loisirs
Catherine Duguay

Conception et impression du journal
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

COMMUNAUTAIRE

LOCATION DE SALLES À L'HÔTEL DE VILLE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE

La municipalité aura bientôt des salles disponibles pour location.

La salle communautaire, située au sous-sol est équipée d'une cuisine complète, toilettes pour femmes et pour hommes, d'un vestiaire et éventuellement même d'un piano. Elle servira en premier lieu pour les activités municipales comme le camp de jour, mais sera aussi disponible pour les résidents du Canton de Hatley.

La salle du conseil, située à l'arrière de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville, offre un grand espace et des toilettes pour femmes et pour hommes. Elle servira aux réunions du conseil municipal, aux activités municipales comme les consultations publiques, mais sera aussi disponible pour location par les résidents.

Elle sera aussi rendue disponible aux non-résidents, contrairement à la salle communautaire.

Salle communautaire au sous-sol avec cuisine

Utilisateur	*Bloc de 12 heures*	*Bloc de 4 heures*
Résident	250 $	125 $
Non-résident	Non disponible	Non disponible

Salle du conseil

Utilisateur	*Bloc de 12 heures*	*Bloc de 4 heures*
Résident	250 $	125 $
Non-résident	400 $	200 $

ÉVÉNEMENTS

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'HÔTEL DE VILLE le 25 mai dernier, dans la salle du conseil

SALON D'ANTIQUITÉS ET D'ART POPULAIRE DE NORTH HATLEY DE 2017, LES 7, 8 ET 9 JUILLET.

Information: 819-842-2145 • www.northhatleyantiques.com

COORDONNÉES

HÔTEL DE VILLE

4765 chemin de Capelton, Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca
Site Internet: www.cantondehatley.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, 8h à 12h et 13h à 16h

SÉANCE DU CONSEIL DE MAI 2017

1. Dépôt des états financiers 2016

La directrice générale dépose le rapport financier 2016.

2. Avis de motion règlement compteurs d'eau n° 2017-05

Le conseiller Jacques Bogenez a donné avis de motion que sera adopté à une séance ultérieure le règlement no 2017-05 relatif à l'installation de compteurs d'eau. Ce règlement concerne les commerces et quelques résidences desserviess à l'aqueduc.

3. Formation d'une Régie incendie du secteur Est de la MRC Memphrémagog

La municipalité a décidé de poursuivre l'analyse afin de former une Régie incendie pour le secteur Est de la MRC Memphrémagog. Les autres municipalités participantes sont Ayer's Cliff, Hatley, Stanstead, Canton de Stanstead, North Hatley, Ste-Catherine-de-Hatley et Ogden.

Elle accepte de payer sa quote-part (2 420 $) du budget de 20 000 $ afin qu'une firme comptable procède à une évaluation externe et qu'un expert indépendant évalue les actifs majeurs de chaque service actuellement en opération.

4. Dossier 5080, chemin de Capelton

La municipalité ainsi que le Ministère des Ressources ont refusé la demande d'un résident du 5080, chemin de Capelton de modifier le relief ou le profil des terrains ayant fait l'objet d'intervention du Ministère en lien avec la restauration des sites miniers.

5. PIIA, 6475, chemin de Capelton, 11-13 et 172, rue des Méandres

Suite à la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction des propriétés du 6475, chemin de Capelton, du 11-13 et du 172 rue des Méandres. Le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ces projets.

6. Dérogation mineure 4730, chemin de Capelton

Le conseil accepte la demande de dérogation mineure qui consiste à l'implantation d'un bâtiment principal à 13,3 mètres de l'emprise de la rue au lieu de 15 mètres;

7. Demande d'amendement au code municipal pour les séances extraordinaires par voie électronique

La municipalité se joint à plusieurs autres pour demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques.

8. Prise de décision de droit démocratique

Le conseil prend position en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la loi et s'engagent à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux

9. Club de conservation du lac Massawippi

Le conseil municipal accepte de donner au Club de conservation du lac Massawippi une somme soit 350 $ pour l'ensemencement du lac Massawippi en 2017.

10. Utilisation du camion de la Municipalité

Le conseil a autorisé M.Jacques Bogenez, responsable du Comité consultatif en environnement, à utiliser le camion pick-up Ford F-150, pour quelques événements municipaux comme la corvée de nettoyage des fossés.

11. Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog

Le conseil appuie la demande de subvention aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog et confirme qu'un montant de 1 250 $ est déjà alloué de la part de la municipalité afin de soutenir l'activité de la chorale.

SÉANCE DU CONSEIL DE JUIN 2017

1. Adoption du règlement n° 2017-05 relatif aux compteurs d'eau

Le conseil adopte le règlement n° 2017-05 concernant les compteurs d'eau sur le réseau d'aqueduc. Les compteurs d'eau seront installés dans les commerces ainsi que quelques résidences dont la consommation n'est pas déjà comptabilisée par un débitmètre de secteur.

2. Préposés à l'émission des certificats d'usager

Le conseil nomme Liane Breton, Annie Deshaies et Paul Conway au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager (vignettes des bateau).

3. Soumission d'abat poussière 2017

La municipalité attribue le contrat du calcium liquide pour l'été 2017 aux Entreprises Bourget inc. au montant de 35 311,12 $ taxes incluses.

4. Entente location de salle avec Bootcamp

La municipalité accepte de louer la salle du Bistro pour les activités du Bootcamp (course à obstacles en montagne) du 12 mai 2017 au 12 septembre 2017 aux conditions suivantes :

- Le loyer est de 1 000 $ par mois pour 4 mois taxes non incluses;
- Un dépôt de 500 $ pour le ménage, l'état des lieux et les clés est requis du locataire;
- Le locataire doit avoir une assurance locataire;
- Le locataire doit nettoyer les tapis à la vapeur à la fin de la location;
- Aucun frais ne sera facturé afin que le camp de jour du Canton de Hatley puisse utiliser les installations du Bootcamp;
- L'entente inclut la location de la salle du bistro le 28 octobre 2017;
- L'entente inclut la location de la salle du conseil le 24 août 2017;

5. Politique de location de salles

La municipalité adopte la Politique de location de salles.

6. Avis de motion règlement n° 2017-06 fermeture d'une partie du chemin Highland

Claude B. Meilleur donne avis de motion que sera présenté pour adoption le règlement no 2017-06 concernant la fermeture d'une partie du chemin Highland.

7. Règlement n° 2017-07 relatif à l'émission des permis

Vincent Fontaine donne avis de motion que sera présenté pour adoption le règlement no 2017-07 relatif à l'émission des permis et le premier projet est adopté.

8. Règlement n° 2017-08 relatif au lotissement

Vincent Fontaine donne avis de motion que sera présenté pour adoption le règlement no 2017-08 relatif au lotissement et le premier projet est adopté.

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL

9. Règlement n° 2017-09 relatif au zonage

Vincent Fontaine donne avis de motion que sera présenté pour adoption le règlement no 2017-09 relatif au zonage et le premier projet est adopté. La municipalité souhaite procéder à la subdivision d'une partie de son périmètre urbain (partie au nord de la rivière Massawippi, zone U-1) en 4 zones pour apporter différents changements aux usages et normes d'implantation

10. Dérogation mineure n° 2017-004

Le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure n° 2017-002 qui consiste à l'acceptation d'implantation d'un bâtiment accessoire à HUIT (8) mètres de l'emprise de la rue au lieu de DIX (10) mètres.

11. PIIA, 183, rue du Boisé et 125, chemin de l'Érablière

Le conseil accepte la demande de construction des propriétés du 183, rue du Boisé et du 125 rue de l'Érablière. Le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ces projets.

12. Nouveau branchement à l'aqueduc

Le conseil autorise le maire et la directrice générale. à signer une entente relative à un nouveau branchement au système d'aqueduc.

13. Règlement n° 2015-14 financement de la construction de l'Hôtel de Ville

La municipalité accepte l'offre de la Caisse populaire des deux Rivières de Sherbrooke pour le financement pour cinq ans du règlement d'emprunt n° 2015-14 relatif à la construction de l'Hôtel de Ville, au montant de 400 000 $.

14. Centrale 911 Lévis

Le conseil de la municipalité signifie à la ville de Lévis, conformément à l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018. D'autres options seront considérées.

15. Contre-offre terrain lots n° 2 131 292 et 1 803 349

Le conseil refuse une offre d'achat pour les lots n° 2 131 292 et 1 803 349 situés sur le chemin de Capelton au montant de 102 500 $ et propose une contre-offre d'un montant de 110 000 $.

ENVIRONNEMENT ET CCE

CORVÉE DE NETTOYAGE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Encore une fois cette année, le comité consultatif en environnement a tenu sa corvée de nettoyage des fossés. L'activité a eu lieu le 13 mai en avant-midi et a permis d'embellir les chemins Bel-Horizon, MacDonald et Albert-Mines.

DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST

Le 20 mai dernier, le comité consultatif en environnement tenait l'activité annuelle de distribution d'arbres en plus de faire une distribution de compost. Les arbres sont donnés par le Ministère des Ressources naturelles et le compost provient de vos bacs bruns.

PLUS DE 500 VISITES AUX ÉCOCENTRES DE SHERBROOKE

Sur un an, du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, les résidents du Canton de Hatley ont fait un total de 504 visites aux écocentres de la Ville de Sherbrooke.

BAC ROULANT EN BORDURE DU CHEMIN

L'entreposage de conteneur (bac roulant) pour fins résidentielles, pour les déchets, matières organiques ou matières recyclables, n'est pas permis en bordure du chemin.

L'entreposage peut se faire à au moins 5 m de l'emprise de rue si le conteneur est camouflé derrière un écran végétal opaque ou une clôture ornementale non ajourée, cachant le conteneur de la voie de circulation.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

La Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable.

L'eau est sans contredit un enjeu vital du 21e siècle. Qu'elle soit utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs, sa valeur est inestimable. De plus, sa répartition inégale sur la surface de la planète en fait une ressource convoitée.

- Au Québec, l'eau douce occupe près de 10% du territoire;
- Le Québec dispose de 3% des eaux douces renouvelables de la planète;
- Le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde. En 2006, la production d'eau potable était de 35% plus élevés que la moyenne canadienne et de 62% plus élevée qu'en Ontario. Le volume d'eau distribué était alors de 795 litres par personne par jour, alors que la moyenne canadienne s'établissait à 591 et celle de l'Ontario à 491.

Objectifs de la stratégie pour 2017

- Réduire d'au moins 20% la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite

Source : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable/a-propos-de-la-strategie/

LA MUNICIPALITÉ ADOPTE UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DE L'AQUEDUC

Entre autres, le règlement prévoit :

- L'arrosage manuel est permis en tout temps.
- L'arrosage mécanique est permis uniquement 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique.
- L'arrosage automatique est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique.
- L'arrosage automatique ou mécanique est autorisé seulement un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair et seulement un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

LA MUNICIPALITÉ ADOPTE UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU, QUI PRÉVOIT :

- L'installation de compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel à savoir tous les commerces, industries et institutions desservis par l'aqueduc.
- L'installation de compteurs d'eau à certains immeubles résidentiels desservis par l'aqueduc qui ne sont pas comptabilisés par un débitmètre de secteur.

POURQUOI INVESTIR DANS UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Le jardinage compte pour 30% de la consommation d'eau potable au Québec, mais saviez-vous que l'eau potable est un luxe néfaste pour l'environnement?

La surconsommation d'eau potable entraîne plusieurs conséquences économiques et environnementales négatives, dont :

- l'abaissement de la nappe phréatique;
- la détérioration des cours d'eau et lacs;
- le coût élevé du traitement des eaux usées.

Pour lutter contre ces impacts négatifs, plusieurs municipalités adoptent des règlements visant à restreindre la consommation domestique d'eau potable durant la saison estivale.

Le baril récupérateur d'eau pluie devient une solution :

- Recyclage d'eau de pluie;
- Eau non chlorée;
- Multiples usages: arrosage du potager, de la pelouse, travaux de nettoyage, de compostage et tous les autres usages pour lesquelles l'eau potable n'est pas requise!

Source : http://www.jourdelaterre.org

PAINTBALL NORTH HATLEY

QUAND LA PASSION DEVIENT UN MÉTIER

55, chemin Gosselin,
Canton de Hatley
Tel: 819 345 5537
www.paintballnorthhatley.com/
Sur Facebook

Fondé en 1989 par Jean et Éric Dupuis, Paintball North Hatley s'est développé une importante clientèle au cours des années. Ce qui a commencé comme une passion pour le sport naissant du paintball est devenu un métier pour Jean Dupuis, maintenant unique propriétaire.

«C'est très plaisant et satisfaisant comme occupation, mais très exigeant parfois! Ça demande beaucoup de gestion des personnes et de la logistique. Mais nous offrons de belles expériences à nos clients. Les sourires et les histoires de guerre à la fin de la journée nous rendent très heureux.»

Une industrie de divertissement

« Le paintball est une industrie de divertissement et d'adrénaline! Nous cherchons à offrir une belle expérience pour chaque client, dont ils se souviendront longtemps. L'industrie du paintball change peu si on parle de l'équipement de base et des balles. C'est sur le spectacle et l'expérience client que l'on met nos efforts et où l'on cherche toujours à évoluer! »

La sécurité et l'environnement

« Le paintball est une activité sécuritaire et encadrée par des règles strictes. Nous prêtons à chacun des joueurs un équipement approprié pour participer à une journée chez nous et ils doivent l'utiliser adéquatement. Un arbitre est assigné à chaque groupe et s'assure que les règles sont bien suivies!

« Les balles sont fabriquées principalement d'une coquille à base de gélatine et la peinture à l'intérieur à base d'ingrédients neutres et non toxiques.»

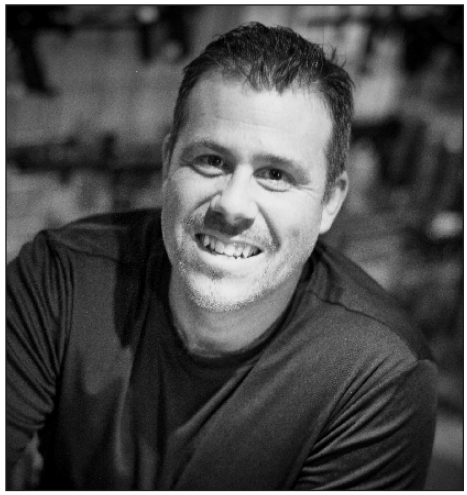

Jean Dupuis, propriétaire, dans la boutique de Paintball North Hatley.

Une clientèle variée

« Nous avons une clientèle principalement masculine, âgée entre 15 et 40 ans, mais nous recevons tout le monde de 10 ans et plus, gars ou fille! Nous recevons beaucoup de joueurs provenant de partout au Québec, mais la plupart des participants proviennent de Sherbrooke et de partout en Estrie. Nous avons quelques clients internationaux à chaque saison qui nous dévoilent leurs origines : Asiatique, Européen, Américain.»

Journée complète ou demi-journée

« Les joueurs qui participent le font pour une journée complète ou une demi-journée. Les joutes sont d'une durée d'environ 20 à 25 minutes, donc selon le forfait choisi, les joueurs peuvent jouer de 8 à 14 parties.»

«Nous recevons habituellement des groupes de 12 à 20 joueurs, mais nous pouvons recevoir jusqu'à plus d'une centaine de joueurs sur le site. Il est possible de recevoir des joueurs seuls ou en bas nombre, nous avons des journées portes ouvertes mensuelles qui permettent aux joueurs de venir de joindre à un groupe mixte!»

«Nous avons plusieurs maps de jeux sur le site, pouvant recevoir entre 10 et 50 joueurs chacune.»

Un groupe de joueurs en activité